



Mise en service edf réclamation

Par **Tracy**, le **09/10/2009** à **10:17**

Bonjour,
Lors de la mise en service de l'électricité dans mon appartement où je suis locataire j'ai eu des problèmes. Tout d'abord le technicien qui est venu est venu au moins 10 minutes avant l'heure du rendez-vous prévu à 9h. Il n'a donc trouvé personne. Il n'a pas effectué l'intervention. Le problème c'est que la conseillère téléphonique m'avait dit qu'il n'y aurait pas besoin de moi. Et ce fut le cas lors du deuxième rendez-vous, le technicien n'a pas eu besoin de moi puisque l'intervention est à l'extérieur de mon logement. Mais on me demande de payer 22 euros pour le premier déplacement. De plus le deuxième technicien n'a pas fait le basculement de 3V à 6V que j'avais demandé par téléphone. Un troisième technicien a du venir, et celui-ci m'a dit que tous les techniciens ne le font pas. Je dois donc payer 32 euros en plus pour un travail qui aurait dû être fait au deuxième rendez-vous. Je souhaite me faire rembourser. J'ai donc du téléphoner plusieurs fois, et ces appels avec les attentes ne sont pas gratuits. On m'a dit de payer, car oui on m'avait dit d'attendre une nouvelle facture car j'avais posé réclamation une première fois. Je n'ai pas reçu cette facture mais une lettre pour non paiement. J'ai donc payé et on m'a dit de faire une lettre pour porter réclamation. Qu'est-ce que je dois écrire? Joindre au courrier?
Puis-je me faire rembourser les frais d'envoi en recommandé et les frais téléphoniques?
Merci beaucoup de votre aide car 100 euros de mise en service pour une étudiante c'est beaucoup.
Cordialement